

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 28 avril 2021, à 18 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :  
M. Roberto Blondin, maire  
MME Nadine Lelièvre, conseillère  
MM. Patrick Lebreux, conseiller  
Roland Vallée, conseiller  
Jacques Roussy, conseiller

Sont absents :  
MM. Jacques Desbois, conseiller  
Jeannot Couture, conseiller

Est également présent :  
Yan Ritchie, directeur général

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code des Municipalités aux conseillers absents de la séance.

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2021-04-074

**DOSSIER MUNICIPALITÉ SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ VS SYLVAIN ROY**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre du procureur de M. Sylvain Roy afin de fermer le dossier ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge que l'offre est insuffisante par rapport au coût du démantèlement de la remorque ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil refuse l'offre proposée et désire poursuivre les démarches juridiques que la Municipalité a entrepris dans ce dossier.

2021-04-075

**OFFRE DE SERVICE CONSEILS STRATÉGIQUES – GAÉTAN LELIÈVRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire aller de l'avant concernant certains projets de développement économique ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs dossiers de développement sont en marche ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire mettre à profit les connaissances et le savoir d'un expert pour l'accompagner dans certains dossiers ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu une offre pour ce genre de services ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrick Lebreux conseiller et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil accepte l'offre de service de Lelièvre Conseils Développement des régions et s'appropriera la dépense à même la réserve créée pour des fins de développement économique.

**2021-04-076**                    **TELUS – DEMANDE DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT ET DE RECONDUCTION D'ENTENTE POUR UNE PÉRIODE DE 15 ANS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise Telus à faire le retrait de 6 lignes existantes, à faire l'ajout d'une ligne DC et 1 fibre à partir de leur abri et à ajouter 3 radios (RRU) ainsi que le prolongement de l'entente pour une période de 15 ans supplémentaires allant jusqu'en 2040.

**2021-04-077**                    **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2020-357 CONCERNANT LES PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS ET LES FERMETTES**

Avis de motion est donné par Roland Vallée conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil il sera soumis pour adoption le règlement 2020-357 concernant les projets résidentiels intégrés et les fermettes.

**2021-04-078**                    **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-359 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE**

Avis de motion est donné par Jacques Roussy conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil il sera soumis pour adoption le règlement 2021-359 concernant l'agrandissement de la zone industrielle.

**2021-04-079**                    **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2021-360 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-326 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE**

Avis de motion est donné par Patrick Lebreux conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil il sera soumis pour adoption le règlement 2021-360 modifiant le règlement 2018-326 concernant la gestion contractuelle.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2021-04-080**                    **CLÔTURE DE LA SESSION**

La clôture de la session est proposée par Nadine Lelièvre à 18 : 55 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

---

Yan Ritchie, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »